

Sciences philosophiques et philologiques ,
science de l'art

Motion
Concours 2013

La section 35 du Comité national s'est étonnée de l'admission non notifiée d'un candidat qu'elle avait classé deuxième sur la liste complémentaire d'admissibilité du concours 35/02 2013 . Elle constate que cette nomination est intervenue à la suite d'une inversion pratiquée par le jury d'admission de l'InSHS à l'intérieur de la liste complémentaire. Les conditions dans lesquelles cette nomination s'est faite reviennent à réviser les votes du jury d'admissibilité et invitent celui-ci à se demander quel rôle il peut encore jouer par la suite.

Philippe BÜTTGEN
Président de la section 35

Motion adoptée le 22/11/2013
17 votants : 9 oui, 4 abstention, 4 non

Destinataires :
– Sandra LAUGIER, DAS INSHS